

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**

Le **14 mai à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**, Salle de Réunions de la Station de Traitement, sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

9 mai 2014.

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Mme Michèle DEBAYLE, MM. Maurice LEBOUTET, Thierry FAUCHER, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Patrick PRECIGOUT, Stéphane COQ, Mme Lucienne DUBOIS, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, MM. Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, Mme Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Julien LAGEAT, Yoann FOUCHER, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Jean François DUCHER, Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, Serge GERALD, Geoffroy BURIN, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Eric PAULHAN, Pascal AUVERT, Jérôme DOUADY, Guillaume MICHEL, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, Jean François VOGEL, Rémi CARCAUD ; **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, MM. Rik JANSEN, Bertrand LIAGRE, Mme Laure ROBIN, MM. Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Daniel LAVALADE, Gildas RACAPE, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES..... 92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS 73

Pouvoirs 2

Secrétaire de séance : M. François VINCENT

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS 75

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération N° 34/14 :

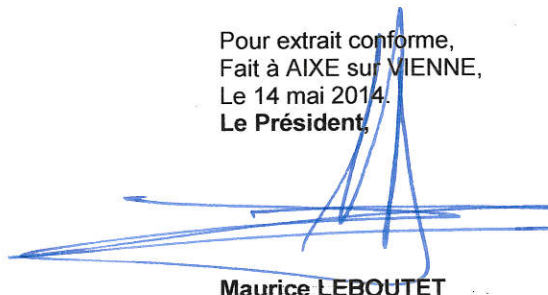
Objet : Abrogation de la délibération n°30/14 (élection du 8^{ème} membre du bureau) et abrogation partielle de la délibération n°17/14.

Monsieur le Président informe les délégués des observations, en date du 07 mai 2014, formulées par les services du contrôle de légalité de la Préfecture concernant la délibération en date du 28 avril 2014 fixant le nombre des autres membres du bureau à huit contrairement aux statuts de l'EPCI qui en prévoyaient sept.

La délibération n°17/14 est partiellement abrogée en respectant l'article 9 des statuts de l'EPCI, validés par arrêté préfectoral en date du 16 mai 2012 et par conséquence la délibération n°30/14 portant élection du 8^{ème} membre du bureau est sans objet.

Le comité syndical, à l'unanimité prend acte de ces observations.

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE sur VIENNE,
Le 14 mai 2014.
Le Président,



Maurice LEBOUTET



Siège social :
B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE
Téléphone :

05 55 70 33 32

Télécopie :

05 55 70 45 65

087-258700103-20140514-3414-DE
Regu le 23/05/2014

Modalité de publicité par voie affichage effectuée le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**

Le **14 mai à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**, Salle de Réunions de la Station de Traitement, sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

9 mai 2014.

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Mme Michèle DEBAYLE, MM. Maurice LEBOUTET, Thierry FAUCHER, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Patrick PRECIGOUT, Stéphane COQ, Mme Lucienne DUBOIS, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, MM. Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, Mme Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Julien LAGEAT, Yoann FOUCHER, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Jean François DUCHER, Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, Serge GERALD, Geoffroy BURIN, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Eric PAULHAN, Pascal AUVERT, Jérôme DOUADY, Guillaume MICHEL, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, Jean François VOGEL, Rémi CARCAUD ; **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, MM. Rik JANSEN, Bertrand LIAGRE, Mme Laure ROBIN, MM. Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Daniel LAVALADE, Gildas RACAPE, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES..... 92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS 73

Pouvoirs 2

Secrétaire de séance : M. François VINCENT

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS 75

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

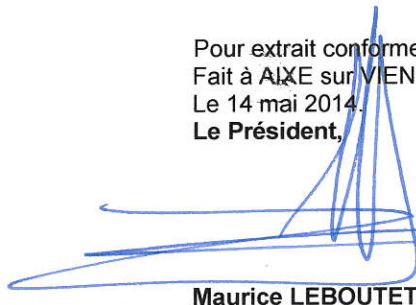
Délibération N° 35/14 :

Objet : Modifications des statuts du Syndicat.

Le Président du Syndicat demande aux délégués de confirmer le souhait de porter à huit le nombre des autres membres appelés à siéger au sein du bureau, étant entendu qu'une procédure de modification de l'article 9 des statuts du syndicat sera engagée et qu'il sera nécessaire de procéder à nouveau à l'élection du 8^{ème} membre après réception de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des votants approuve la présentation du projet des statuts du Syndicat.

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE sur VIENNE,
Le 14 mai 2014.
Le Président,



Maurice LEBOUTET



Siège social :
B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 55 70 45 65

087-258700103-20140514-3514-DE
Regu le 23/05/2014

Modalité de publicité par voie d'affichage effectuée le :



PROJET

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

STATUTS DU SYNDICAT

TITRE 1 : CREATION

Article 1 :

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable « **VIENNE BRIANCE GORRE** » a été institué à compter du 1^{er} janvier 1979. Il est régi en application des dispositions des articles L. 5211 - 5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est composé à ce jour de **quarante-six** communes : AIXE sur VIENNE, BEYNAC, BOISSEUIL, BOSMIE l'AIGUILLE, BURGNAC, BUSSIERE GALANT, Les CARS, CHAILLAC sur VIENNE, CHALUS, COGNAC la FORET, CONDAT sur VIENNE, COUSSAC BONNEVAL, FEYTIAT, FLAVIGNAC, GLANDON, GORRE, ISLE, JOURGNAC, LAVIGNAC, MEILHAC, ORADOUR sur GLANE, PAGEAS, PANAZOL, PIERRE BUFFIERE, La ROCHE l'ABEILLE, RILHAC LASTOURS, ROYERES, Saint AUVENT, Saint BRICE sur VIENNE, Saint CYR, Saint GENEST sur ROSELLE, Saint HILAIRE BONNEVAL, Saint JEAN LIGOURE, Saint JUST le MARTEL, Saint LAURENT sur GORRE, Saint MARTIN de JUSSAC, Saint MARTIN le VIEUX, Saint PRIEST LIGOURE, Saint PRIEST sous AIXE, Saint VICTURNIEN, Saint YRIEIX la PERCHE, Saint YRIEIX sous AIXE, Sainte MARIE de VAUX, SOLIGNAC, VERNEUIL sur VIENNE et Le VIGEN.

Article 2 :

Le Syndicat a pour objet la production et la distribution d'eau potable aux abonnés, sur le territoire de l'ensemble des Communes adhérentes et limitrophes (exportations sous conventions).

Article 3 :

Le siège du Syndicat est fixé à :

2, Avenue François MITTERRAND.
B.P. 41
87700 AIXE sur VIENNE

Article 4 :

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

AR PREFECTURE

087-258700103-20140514-3514-DE
Regu le 23/05/2014

◆ **LE COMITE SYNDICAL ou ORGANE DELIBERANT :**

Conformément aux articles L. 5211 - 6 à L. 5211 - 8 du C. G. C. T.,

Article 5 :

Le Syndicat est administré par un comité.

Article 6 :

Chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Les délégués suppléants sont appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires, mais ne peuvent en aucun cas être titulaires de charges permanentes dans le Bureau ou dans les différentes commissions.

Article 7 :

Chaque délégué est désigné par le Conseil municipal de sa commune pour la durée du mandat municipal.

En cas de vacance parmi les délégués, démission ou pour toute autre cause, le Conseil municipal pourvoit au remplacement dans un délai d'un mois.

Si un Conseil municipal refuse de désigner ses délégués, le Maire et le Premier Adjoint représentent la commune dans le Comité.

◆ **LE PRESIDENT :**

En vertu de l'article L 5211 - 9 et suivants du C. G. C. T.,

Article 8 :

Le Président est l'organe exécutif du Syndicat.
Il prépare et exécute les décisions du Syndicat.
Il est le seul chargé de l'administration et représente le Syndicat en justice.
Il est élu pour une durée équivalente à celle des délégués du Comité syndical.

◆ **LE BUREAU :**

Conformément à l'article L. 5211 - 10 du C. G. C. T.,

Article 9 :

Le bureau du Syndicat est composé :

- du Président,
- de cinq Vice-présidents,
- de huit autres membres.

TITRE 3 : FONCTIONNEMENT

Article 10 :

Conformément à l'article L 5211 - 11 du C. G. C. T. :

Le Comité syndical se réunit au moins une fois par semestre, au siège du Syndicat ou dans un lieu choisi par le Comité dans l'une des communes membres.

Le Président est tenu de convoquer le Comité à la demande du tiers de ses membres ou à la demande du bureau.

Article 11 :

Le Comité syndical délibère valablement lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si le Comité ne peut pas se réunir pour délibérer au jour fixé par la convocation du Président, par faute de majorité, le Comité syndical peut être convoqué dans un délai de trois jours, sans nécessité de quorum.

TITRE 4 : CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITE

Conformément aux articles L. 5211 - 12 à L. 5211 - 15 du C.G.C.T.

TITRE 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 12 :

Le budget du Syndicat pourvoit à toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement du service pour lequel le Syndicat a été constitué.

Article 13 :

Les ressources du Syndicat se composent :

- 1- des produits de surtaxe fixés annuellement par le Comité syndical,
- 2- des fonds de concours ou subventions de l'Europe, de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil général, des Agences de l'Eau LOIRE - BRETAGNE et ADOUR - GARONNE.
- 3- de toutes autres recettes.

**TITRE 6 : MODIFICATIONS RELATIVES AU PERIMETRE ET
A L'ORGANISATION**

Conformément aux articles L 5211 - 18 à L 5211 - 27 du C. G. C. T.

Article 14 : ADMISSION

Des communes autres que celles indiquées à l'article 1 pourront être admises à faire partie du Syndicat, avec le consentement du Comité syndical.

Le Comité syndical, après avoir dressé un état des lieux du patrimoine de la commune qui demande son adhésion, fixera le montant de la participation au titre de la mise à niveau des installations.

La participation communale devra être versée au plus tard quatre mois après la date de réception de l'arrêté préfectoral autorisant l'adhésion.

La délibération du Comité syndical sera notifiée aux Maires de chacune des communes adhérentes à la date de la décision.

Les Conseils municipaux seront obligatoirement consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification.

L'arrêté d'autorisation d'adhésion, prise par Monsieur le Préfet, n'interviendra que si au moins deux tiers des conseils municipaux, représentant la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, émettent un avis favorable.

Article 15 : RETRAIT

Une commune peut se retirer du Syndicat avec le consentement du Comité selon les modalités prévues à l'article L 5211 - 19 du C. G. C. T. Celui-ci fixe, en accord avec le Conseil municipal intéressé, les conditions techniques et financières auxquelles s'opère le retrait.

La délibération du Comité syndical est notifiée aux Maires de chacune des communes syndiquées.

Les Conseils municipaux sont consultés dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 5211 - 19 du C.G.C.T.

La décision de retrait, prise par Monsieur le Préfet, ne peut toutefois intervenir que si plus des deux tiers des conseils municipaux, représentant la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, émettent un avis favorable.

TITRE 7 : DISSOLUTION

Article 16 : DISSOLUTION

La dissolution du Syndicat peut intervenir, conformément à l'article L. 5212 - 33 du C.G.C.T.

Fait à AIXE sur VIENNE.
Le 14 mai 2014
Le Président du Syndicat

Maurice LEBOUTET



AR PREFECTURE

087-258700103-20140514-3514-DE
Regu le 23/05/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**

Le **14 mai à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**, Salle de Réunions de la Station de Traitement, sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

9 mai 2014.

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Mme Michèle DEBAYLE, MM. Maurice LEBOUTET, Thierry FAUCHER, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Patrick PRECIGOUT, Stéphane COQ, Mme Lucienne DUBOIS, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, MM. Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, Mme Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Julien LAGEAT, Yoann FOUCHER, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Jean François DUCHER, Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, Serge GERALD, Geoffroy BURIN, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Eric PAULHAN, Pascal AUVERT, Jérôme DOUADY, Guillaume MICHEL, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, Jean François VOGEL, Rémi CARCAUD ; **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, MM. Rik JANSEN, Bertrand LIAGRE, Mme Laure ROBIN, MM. Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Daniel LAVALADE, Gildas RACAPE, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES..... 92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS 73

Pouvoirs 2

Secrétaire de séance : M. François VINCENT

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS 75

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération N° 36/14 :

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Vu l'article 22 - 3° et 5° du Code des Marchés Publics (2006),

Considérant la nécessité de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres, qui seront amenés à siéger pour la durée de la mandature, en vue d'examiner les candidatures des entreprises, de les sélectionner, d'ouvrir les plis contenant les offres et de proposer ou d'attribuer les marchés,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, constitue la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Délégués titulaires :

- M. Pascal THEILLET, délégué de la commune d'ISLE, Vice-Président de la commission,
- M. Gaston CHASSAIN, délégué de la commune de FEYTIAT,
- M. Jean Claude DUPUY, délégué de la commune de Saint YRIEIX LA PERCHE,
- M. Jean CHALARD, délégué de la commune de Saint LAURENT SUR GORRE,
- M. Albert DELHOUME, délégué de la commune de Sainte MARIE DE VAUX

Délégués suppléants :

- M. Manuel VERGER, délégué de la commune de Saint JUST LE MARTEL,
- M. Georges BEAUDOU, délégué de la commune de MEILHAC,
- M. Francis BOLUDA, délégué de la commune de PANAZOL,
- M. Bernard ZBORALA, délégué de la commune de BOISSEUIL,
- M. Didier VEYRIER, délégué de la commune de BURGNAC.

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE sur VIENNE,
Le 14 mai 2014.
Le Président,

Maurice LEBOUTET

Siège social :
B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 55 70 45 65

087-258700103-20140514-3614-DE

Regu le 23/05/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**

Le **14 mai à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**, Salle de Réunions de la Station de Traitement, sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

9 mai 2014.

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Mme Michèle DEBAYLE, MM. Maurice LEBOUTET, Thierry FAUCHER, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Patrick PRECIGOUT, Stéphane COQ, Mme Lucienne DUBOIS, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELOT, MM. Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, Mme Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Julien LAGEAT, Yoann FOUCHER, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Jean François DUCHER, Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, Serge GERALD, Geoffroy BURIN, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Eric PAULHAN, Pascal AUVERT, Jérôme DOUADY, Guillaume MICHEL, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, Jean François VOGEL, Rémi CARCAUD ; **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, MM. Rik JANSEN, Bertrand LIAGRE, Mme Laure ROBIN, MM. Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Daniel LAVALADE, Gildas RACAPE, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES..... 92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS 73

Pouvoirs 2

Secrétaire de séance : M. François VINCENT

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS 75

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération N° 37/14 :

Objet : Désignation des membres de la commission de travaux.

Considérant qu'il y a lieu de désigner les membres de la commission de travaux qui seront chargés, pour la durée de la mandature, de valider les dossiers de travaux, de faire des choix techniques, de formuler des suggestions, de donner des avis sur les projets de travaux et de vérifier sur le terrain, après réalisation, la conformité de l'exécution de l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de marchés comportant une clause de réception.

A l'unanimité, la commission de travaux est constituée comme suit :

Délégués titulaires

- M. Pascal THEILLET, délégué de la commune d'ISLE, Vice-Président de la commission,
- M. Christian LATOUILLE, délégué de la commune de Saint HILAIRE BONNEVAL,
- M. Joseph ABSI, délégué de la commune de CONDAT SUR VIENNE,
- M. Franck LETOUX, délégué de la commune de ROYERES,
- Mme Yvette AUBISSE, déléguée de la commune de SOLIGNAC.

Délégués suppléants

- M. Didier MARCELLAUD, délégué de la commune de Saint JEAN LIGOURE,
- M. Michel SARRE, délégué de la commune de PIERRE BUFFIERE,
- M. Daniel FAYE, délégué de la commune de Saint PIERRE LIGOURE,
- M. André DUBOIS, délégué de la commune de Saint YRIEIX LA PERCHE,
- M. Albert KUNZLI, délégué de la commune de PAGEAS.

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE sur VIENNE,
Le 14 mai 2014.
Le Président,

Maurice LEBOUTET

Modalité de publicité par voie d'affichage effectuée le :



Siège social :

B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 55 70 33 32

Télécopie :

087-258700103-2410514-3714-DE

Regu le 23/05/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**

Le **14 mai à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**, Salle de Réunions de la Station de Traitement, sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

9 mai 2014.

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Mme Michèle DEBAYLE, MM. Maurice LEBOUTET, Thierry FAUCHER, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Patrick PRECIGOUT, Stéphane COQ, Mme Lucienne DUBOIS, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, MM. Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, Mme Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Julien LAGEAT, Yoann FOUCHER, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Jean François DUCHER, Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, Serge GERALD, Geoffroy BURIN, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Eric PAULHAN, Pascal AUVERT, Jérôme DOUADY, Guillaume MICHEL, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, Jean François VOGEL, Rêmi CARCAUD ; **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, MM. Rik JANSEN, Bertrand LIAGRE, Mme Laure ROBIN, MM. Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Daniel LAVALADE, Gildas RACAPE, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES..... 92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS 73

Pouvoirs 2

Secrétaire de séance : M. François VINCENT

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS 75

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération N° 38/14 :

Objet : Désignation des membres de la commission de dégrèvements.

Considérant qu'il y a lieu de désigner les membres qui composeront la commission de dégrèvements qui seront chargés, pour la durée de la mandature, de statuer sur l'éligibilité des dossiers à l'écrêtement de la surconsommation pour les usagers qui ont été victimes de fuites sur leurs installations privées de distribution d'eau potable et d'étudier les demandes de remise gracieuse qui sortent du champs d'application de la loi dite « Warsmann » pour les soumettre à l'assemblée délibérante.

A l'unanimité, la commission de dégrèvement est constituée comme suit :

Délégués titulaires

- M. Jean CHALARD, délégué de la commune de Saint LAURENT SUR GORRE, Vice-Président de la commission,
- M. Jean François DUCHER, délégué de la commune de Saint GENEST SUR ROSELLE,
- M. Rémi CARCAUD, délégué de la commune de VERNEUIL SUR VIENNE,
- M. Serge MEYER, délégué de la commune d'AIXE SUR VIENNE,
- M. Francis BOLUDA, délégué de la commune de PANAZOL,

Délégués suppléants

- M. Didier MARCELLAUD, délégué de la commune de Saint JEAN LIGOURE,
- M. Gaston CHASSAIN, délégué de la commune de FEYTIAT,
- Mme Yvette AUBISSE, déléguée de la commune de SOLIGNAC,
- M. Eric ELCHINGER, délégué de la commune d'ISLE,
- M. Gérard CHAMINADE, délégué de la commune de LAVIGNAC.

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE sur VIENNE,
Le 14 mai 2014.
Le Président,

Maurice LEBOUTET

Modalité de publicité par voie d'affichage effectuée le :

Siège social :

B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 55 70 33 32

087-258700103-20140514-3814-DE

Regu le 23/05/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**

Le **14 mai à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**, Salle de Réunions de la Station de Traitement, sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

9 mai 2014.

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Mme Michèle DEBAYLE, MM. Maurice LEBOUTET, Thierry FAUCHER, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Patrick PRECIGOUT, Stéphane COQ, Mme Lucienne DUBOIS, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, MM. Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, Mme Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Julien LAGEAT, Yoann FOUCHER, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Jean François DUCHER, Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, Serge GERALD, Geoffroy BURIN, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Eric PAULHAN, Pascal AUVERT, Jérôme DOUADY, Guillaume MICHEL, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, Jean François VOGEL, Rémi CARCAUD ; **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, MM. Rik JANSEN, Bertrand LIAGRE, Mme Laure ROBIN, MM. Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Daniel LAVALADE, Gildas RACAPE, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES..... 92
NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS 73
Pouvoirs 2
Secrétaire de séance : M. François VINCENT
NOMBRE de DELEGUES VOTANTS 75

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération N° 39/14 :

Objet : Désignation des membres de la commission de contrôle.

Vu les articles R.2222-1 à R.2222-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que toute commune ou tout E.P.C.I. ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement, a l'obligation de faire examiner les comptes mentionnés à l'article R. 2222-1 par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du Comité Syndical, que le contrat de délégation du service public comprend des clauses relatives au contrôle du délégataire par le délégant,

Il est nécessaire, sur le plan financier :

- de mettre en place une commission de contrôle financier,
- de contrôler annuellement les comptes produits par le délégataire,
- de joindre les rapports de contrôle aux comptes de la collectivité.

Cette commission de contrôle aura en charge d'étudier et de vérifier, pour la durée de la mandature :

- 1) les opérations financières entre le Syndicat et la SAUR : surtaxe collectée par le fermier et reversée au Syndicat dans le cadre du contrat d'affermage ;
- 2) l'équilibre financier du contrat au travers de la vérification des comptes détaillés du délégataire.

Siège social :
B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

08 55 76 19 51

087-258700183 - 08 55 76 19 51 - 3914-DE

Regu le 23/05/2014

08 55 76 19 51



Suite délibération n°39/14 :

Objet : Désignation des membres de la commission de contrôle.

A l'unanimité, la commission de contrôle est constituée comme suit :

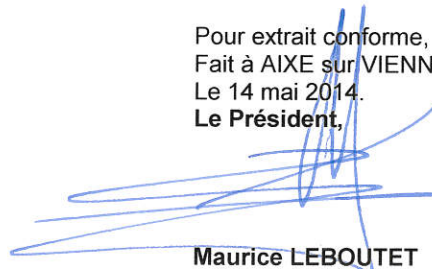
Délégués titulaires

- M. Jean Claude DUPUY, délégué de la commune de Saint YRIEIX LA PERCHE, Vice-Président de la commission,
- M. Pascal THEILLET, délégué de la commune d'ISLE,
- Mme Sandrine PICAT, déléguée de la commune de PANAZOL,
- M. Gaston CHASSAIN, délégué de la commune de FEYTIAT,
- M. Francis BOLUDA, délégué de la commune de PANAZOL,

Délégués suppléants

- M. Jean CHALARD, délégué de la commune de Saint LAURENT SUR GORRE,
- M. Michel PAILLER, délégué de la commune d'ORADOUR SUR GLANE,
- M. Jacques BARRY, délégué de la commune de RILHAC LASTOURS,
- M. Jean François DUCHER, délégué de la commune de Saint GENEST SUR ROSELLE,
- M. Didier MARCELLAUD, délégué de la commune de Saint JEAN LIGOURE.

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE sur VIENNE,
Le 14 mai 2014.
Le Président,


Maurice LEBOUTET



Modalité de publicité par voie affichage effectuée le :

AR PREFECTURE

087-258700103-20140514-3914-DE
Regu le 23/05/2014



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**

Le **14 mai à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Vienne Briance Gorre**, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**, Salle de Réunions de la Station de Traitement, sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

9 mai 2014.

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Mme Michèle DEBAYLE, MM. Maurice LEBOUTET, Thierry FAUCHER, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Patrick PRECIGOUT, Stéphane COQ, Mme Lucienne DUBOIS, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, MM. Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, Mme Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Julien LAGEAT, Yoann FOUCHER, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Jean François DUCHER, Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, Serge GERALD, Geoffroy BURIN, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Eric PAULHAN, Pascal AUVERT, Jérôme DOUADY, Guillaume MICHEL, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, Jean François VOGEL, Rémi CARCAUD ; **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, MM. Rik JANSEN, Bertrand LIAGRE, Mme Laure ROBIN, MM. Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Daniel LAVALADE, Gildas RACAPE, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES..... 92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS 73

Pouvoirs 2

Secrétaire de séance : M. François VINCENT

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS 75

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération N° 40/14 :

Objet : Désignation des membres de la commission consultative (comité de pilotage).

Vu la loi n°2002-276 du 28 février 2002 qui s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues par l'article 5 de la loi sur la démocratie de proximité (Participation des habitants et des usagers à la vie des services publics),

Considérant l'obligation de créer une commission consultative, compétente pour le service public local de distribution d'eau potable que représente le syndicat qui est exploité dans le cadre d'une convention de gestion déléguée, au motif qu'il comporte au moins une commune dont la population est supérieure à 3500 habitants,

Que le travail essentiel de cette commission consistera, deux fois par an, à travailler sur le prix du mètre cube d'eau, à analyser les rapports du délégataire, mais aussi à suivre l'évolution des indicateurs de performances et le règlement de service intégrés à la convention de délégation du service public de l'eau potable.

Que cette commission est consultée pour avis par l'organe délibérant sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'organe délibérant ne se prononce ;
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce ;
- tout projet de participation du service de l'eau à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Siège social :
B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 55 70 45 00

Télécopie :

087-258700183-2414514-4014-DE

Regu le 23/05/2014

MAIRIE PREFECTURE



Suite délibération n°40/14

Objet : Désignation des membres de la commission consultative (comité de pilotage).

Que cette commission, présidée par le Président, comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante et que la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

A l'unanimité des membres votants, la commission consultative est constituée comme suit :

- Du Président en exercice ;
- D'un représentant titulaire et d'un suppléant, représentant l'**Union Fédérale des consommateurs de la HAUTE-VIENNE**, 4, cité Louis Casimir RANSON, à LIMOGES ;
- D'un représentant titulaire et d'un suppléant, représentant la **Confédération Syndicale des Familles**, 40, rue Charles SILVESTRE, à LIMOGES ;
- M. Jean Claude DUPUY, délégué de la commune de Saint YRIEIX LA PERCHE, Vice-Président de la commission, Délégué titulaire
- M. Pascal THEILLET, délégué de la commune d'ISLE, Délégué titulaire
- M. Francis BOLUDA, délégué de la commune de PANAZOL, Délégué titulaire
- M. Gaston CHASSAIN, délégué de la commune de FEYTIAT, Délégué titulaire
- M. Albert DELHOUME, délégué de la commune de Sainte MARIE DE VAUX, Délégué titulaire

- M. Marc JEANNOT, délégué de la commune de BUSSIERE GALANT, Délégué suppléant
- M. Rémi CARCAUD, délégué de la commune de VERNEUIL SUR VIENNE, Délégué suppléant
- M. Jean Yves CACOYE, délégué de la commune du VIGEN, Délégué suppléant
- M. Gérard CHAMINADE, délégué de la commune de LAVIGNAC, Délégué suppléant
- Mme Angélique DELAMOTTE, déléguée de la commune de Sainte MARIE DE VAUX, Déléguée suppléante.

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE sur VIENNE,
Le 14 mai 2014.
Le Président,


Maurice LEBOUTET



Modalité de publicité par voie d'affichage effectuée le :

AR PREFECTURE

087-258700103-20140514-4014-DE
Regu le 23/05/2014



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**

Le **14 mai à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**, Salle de Réunions de la Station de Traitement, sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

9 mai 2014.

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Mme Michèle DEBAYLE, MM. Maurice LEBOUTET, Thierry FAUCHER, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Patrick PRECIGOUT, Stéphane COQ, Mme Lucienne DUBOIS, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, MM. Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, Mme Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Julien LAGEAT, Yoann FOUCHER, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Jean François DUCHER, Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, Serge GERALD, Geoffroy BURIN, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Eric PAULHAN, Pascal AUVERT, Jérôme DOUADY, Guillaume MICHEL, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, Jean François VOGEL, Rémi CARCAUD ; **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, MM. Rik JANSEN, Bertrand LIAGRE, Mme Laure ROBIN, MM. Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Daniel LAVALADE, Gildas RACAPE, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES..... 92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS 73

Pouvoirs 2

Secrétaire de séance : M. François VINCENT

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS 75

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération N° 41/14 :

Objet : Désignation des membres de la commission des sites.

Considérant qu'il convient de créer une commission des sites dont le travail consistera à analyser le contenu des dossiers de demandes d'installations radio - téléphoniques privées ou publiques sur les ouvrages d'Art du Syndicat ou dans les périmètres de protection rapprochés de ceux-ci et à proposer éventuellement des adaptations ou des aménagements des conventions proposées par les pétitionnaires.

A l'unanimité, la commission des sites est constituée comme suit :

Délégués titulaires

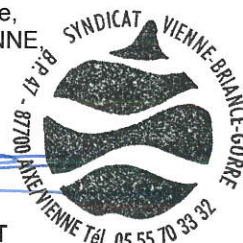
- M. Stéphane DELAUTRETTE, délégué de la commune des CARS, Vice-Président de la commission,
- M. Marc JEANNOT, délégué de la commune de BUSSIÈRE GALANT,
- Mme Yvette AUBISSE, déléguée de la commune de SOLIGNAC,
- M. Jean CHALARD, délégué de la commune de Saint LAURENT SUR GORRE,
- M. Manuel VERGER, délégué de la commune de Saint JUST LE MARTEL,

Délégués suppléants

- M. Georges BEAUDOU, délégué de la commune de MEILHAC,
- M. Jean Claude DUPUY, délégué de la commune de Saint YRIEIX LA PERCHE,
- M. Gaston CHASSAIN, délégué de la commune de FEYTIAT,
- M. Didier MARCELLAUD, délégué de la commune de Saint JEAN LIGOURE,
- M. Christian LATOUILLE, délégué de la commune de Saint HILAIRE BONNEVAL.

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE sur VIENNE
Le 14 mai 2014.
Le Président,

Maurice LEBOUTET



Siège social :

B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

087-258700103-20140814-4114-DE

Regu le 23/05/2014



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**

Le **14 mai à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**, Salle de Réunions de la Station de Traitement, sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

9 mai 2014.

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Mme Michèle DEBAYLE, MM. Maurice LEBOUTET, Thierry FAUCHER, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Patrick PRECIGOUT, Stéphane COQ, Mme Lucienne DUBOIS, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, MM. Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, Mme Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Julien LAGEAT, Yoann FOUCHER, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Jean François DUCHER, Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, Serge GERALD, Geoffroy BURIN, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Eric PAULHAN, Pascal AUVERT, Jérôme DOUADY, Guillaume MICHEL, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, Jean François VOGEL, Rémi CARCAUD ; **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Marie Héléne PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, MM. Rik JANSEN, Bertrand LIAGRE, Mme Laure ROBIN, MM. Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Daniel LAVALADE, Gildas RACAPE, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES..... 92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS 73

Pouvoirs 2

Secrétaire de séance : M. François VINCENT

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS 75

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération N° 42/14 :

Objet : Désignation des membres de la commission de la communication.

Considérant qu'il convient de créer une commission de la communication dont le travail essentiel consistera à élaborer des outils d'informations et d'échanges aux usagers du service public d'eau potable, la conception d'un site internet vitrine faisant partie de l'un des enjeux de cette nouvelle commission. Pendant toute la durée de la mandature, le travail de cette commission permettra, conformément à la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, une plus grande liberté d'accès aux documents administratifs, parmi lesquels figurent les documents relatifs aux marchés publics.

A l'unanimité, la commission de la communication est constituée comme suit :

Délégués titulaires

- M. Stéphane DELAUTRETTE, délégué de la commune des CARS, Vice-Président de la commission,
- M. Joseph ABSI, délégué de la commune de CONDAT SUR VIENNE,
- M. Eric ELCHINGER, délégué de la commune d'ISLE,
- M. Manuel VERGER, délégué de la commune Saint JUST LE MARTEL,
- Mme Sandrine PICAT, déléguée de la commune de PANAZOL,

Délégués suppléants

- M. Pascal THEILLET, délégué de la commune d'ISLE,
- Mme Françoise GARNIER, déléguée de la commune de MEILHAC,
- M. Sébastien FISSOT, délégué de la commune de RILHAC LASTOURS,
- M. Jean Claude DUPUY, délégué de la commune de Saint YRIEIX LA PERCHE,
- M. François VINCENT, délégué de la commune de BOISSEUIL.

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE sur VIENNE,
Le 14 mai 2014.
Le Président,

Maurice LEBOUTET

Modalité de publicité par voie d'affichage effectuée le

Siège social :

B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 55 70 33 32

Télécopie :

087-258700103-29440514-4214-DE

Regu le 23/05/2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**

Le **14 mai à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**, Salle de Réunions de la Station de Traitement, sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

9 mai 2014.

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Mme Michèle DEBAYLE, MM. Maurice LEBOUTET, Thierry FAUCHER, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Patrick PRECIGOUT, Stéphane COQ, Mme Lucienne DUBOIS, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, MM. Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, Mme Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Julien LAGEAT, Yoann FOUCHER, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Jean François DUCHER, Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, Serge GERALD, Geoffroy BURIN, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Eric PAULHAN, Pascal AUVERT, Jérôme DOUADY, Guillaume MICHEL, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, Jean François VOGEL, Rémi CARCAUD ; **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, MM. Rik JANSEN, Bertrand LIAGRE, Mme Laure ROBIN, MM. Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Daniel LAVALADE, Gildas RACAPE, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES..... 92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS 73

Pouvoirs 2

Secrétaire de séance : M. François VINCENT

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS 75

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération N° 43/14 :

Objet : Désignation des membres de la commission des finances.

Considérant qu'il convient de créer une commission des finances dont le travail essentiel consistera, trois fois par an, à préparer le débat sur les orientations budgétaires, le budget primitif et un suivi de l'exécution budgétaire.

A l'unanimité, la commission des finances est constituée comme suit :

Délégués titulaires

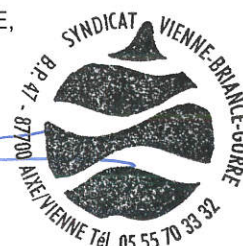
- M. Gaston CHASSAIN, délégué de la commune de FEYTIAT, Vice-Président de la commission,
- M. Joseph ABSI, délégué de la commune de CONDAT SUR VIENNE,
- Mme Yvette AUBISSE, déléguée de la commune de SOLIGNAC,
- M. Jean Claude DUPUY, délégué de la commune de Saint YRIEIX LA PERCHE,
- M. Pascal THEILLET, délégué de la commune d'ISLE,

Délégués suppléants

- M. Francis BOLUDA, délégué de la commune de PANAZOL,
- M. Didier MARCELLAUD, délégué de la commune de Saint JEAN LIGOURE,
- M. Albert DELHOUME, délégué de la commune de Sainte MARIE DE VAUX,
- M. Stéphane DELAUTRETTE, délégué de la commune des CARS,
- M. Manuel VERGER, délégué de la commune de Saint JUST LE MARTEL.

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE sur VIENNE,
Le 14 mai 2014.
Le Président,

Maurice LEBOUTET



Siège social :

B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 55 70 33 32

Télécopie :

087-258700103-29410514-4314-DE

Regu le 23/05/2014

Modalité de publicité par voie d'affichage effectuée le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**

Le **14 mai à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**, Salle de Réunions de la Station de Traitement, sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

9 mai 2014.

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Mme Michèle DEBAYLE, MM. Maurice LEBOUTET, Thierry FAUCHER, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Patrick PRECIGOUT, Stéphane COQ, Mme Lucienne DUBOIS, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, MM. Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, Mme Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Julien LAGEAT, Yoann FOUCHER, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Jean François DUCHER, Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, Serge GERALD, Geoffroy BURIN, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Eric PAULHAN, Pascal AUVERT, Jérôme DOUADY, Guillaume MICHEL, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, Jean François VOGEL, Rémi CARCAUD ; **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, MM. Rik JANSEN, Bertrand LIAGRE, Mme Laure ROBIN, MM. Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Daniel LAVALADE, Gildas RACAPE, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES..... 92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS 73

Pouvoirs 2

Secrétaire de séance : M. François VINCENT

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS 75

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération N° 44/14 :

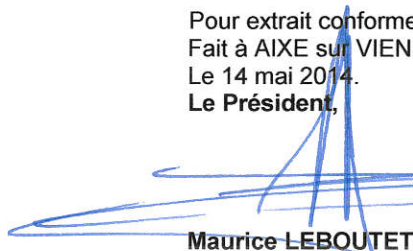
Objet : Adoption du règlement intérieur.

En application des articles 31 et 36 de la loi n° 92-125 du 06 février 1992, parue au Journal Officiel du 08 février 1992, dite « loi d'Orientation » et de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président informe les Membres du Comité Syndical que le Syndicat « **VIENNE BRIANCE GORRE** » dispose d'un délai de six mois à compter de sa mise en place pour approuver son règlement intérieur.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Générale un projet de règlement intérieur afin de délibérer en vue de son adoption après amendements éventuels.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable « **VIENNE BRIANCE GORRE** » joint en annexe et charge Monsieur le Président de le faire appliquer.*

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE sur VIENNE,
Le 14 mai 2014.
Le Président,



Maurice LEBOUTET



Siège social :
B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

US 05 55 70 33 32
AR PREFECTURE

Télécopie :

087-258700183-24148514-4414-DE

Regu le 23/05/2014



DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE :

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**

COMITE SYNDICAL

ASSEMBLEE GENERALE du mercredi 14 mai 2014

REGLEMENT INTERIEUR

(Application de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales)

AR PREFECTURE

087-258700103-20140514-4414-DE
Regu le 23/05/2014

SOMMAIRE

Pages

<u>Article 1 : PERIODICITE DES SEANCES :</u>	3
<u>Article 2 : CONVOCATIONS :</u>	3
<u>Article 3 : ORDRE DU JOUR :</u>	3
<u>Article 4 : ACCES AUX DOSSIERS :</u>	3
<u>Article 5 : QUESTIONS ECRITES OU ORALES :</u>	3
<u>Article 6 : PROPOSITIONS, VOEUX, MOTIONS :</u>	3
<u>Article 7 : PRESIDENCE :</u>	4
<u>Article 8 : POLICE DE LA SEANCE :</u>	4
<u>Article 9 : QUORUM :</u>	4
<u>Article 10 : POUVOIRS :</u>	4
<u>Article 11 : SECRETAIRE DE SEANCE :</u>	4
<u>Article 12 : PERSONNEL DU SYNDICAT ET INTERVENANTS EXTERIEURS :</u>	4
<u>Article 13 : DEROULEMENT DE LA SEANCE :</u>	5
<u>Article 14 : DEBATS ORDINAIRES :</u>	5
<u>Article 15 : DEBATS BUDGETAIRES :</u>	5
<u>Article 16 : SUSPENSION DE SEANCE :</u>	5
<u>Article 17 : VOTES :</u>	5
<u>Article 18 : PROCES-VERBAUX :</u>	6
<u>Article 19 : EXTRAITS DES DELIBERATIONS :</u>	6
<u>Article 20 : RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS :</u>	6
<u>Article 21 : BUDGETS :</u>	6
<u>Article 22 : LE BUREAU SYNDICAL :</u>	7
<u>Article 23 : COMMISSIONS PERMANENTES ET COMMISSIONS LEGALES :</u>	7
<u>Article 24 : FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS :</u>	7
<u>Article 25 : MODIFICATION DU REGLEMENT :</u>	8
<u>Article 26 et dernier : APPLICATION DU REGLEMENT :</u>	8

CHAPITRE PREMIER

- LES TRAVAUX PREPARATOIRES -

Article 1 : PERIODICITE DES SEANCES :

Le comité syndical se réunit au moins une fois par semestre et en tout état de cause autant que de besoin.

Article 2 : CONVOCATIONS :

Le comité syndical est convoqué par le Président au moins cinq jours francs avant la date de la réunion (Un jour franc en cas d'urgence).

Les convocations sont accompagnées d'un ordre du jour détaillé qui comporte, par sujet à traiter, une note de synthèse et un projet de délibération pour chaque affaire soumise à délibération.

Article 3 : ORDRE DU JOUR :

Il est fixé par le Président et adressé à chaque membre titulaire du comité syndical sous forme d'ordre du jour détaillé avec la convocation. Si le délégué titulaire est empêché, il se charge lui-même de transmettre la convocation et l'ordre du jour détaillé à son suppléant. Le contenu du dossier est porté à la connaissance du public au siège du Syndicat.

Article 4 : ACCES AUX DOSSIERS :

Durant les cinq jours qui précèdent la séance du comité syndical ainsi que le jour de la séance, les membres ou les délégués des communes adhérentes peuvent consulter les dossiers au siège du Syndicat uniquement et pendant les heures ouvrables.

Dans tous les cas, ces dossiers sont tenus en séance à la disposition des membres de l'assemblée.

Article 5 : QUESTIONS ECRITES OU ORALES :

Chaque membre du comité syndical peut adresser au Président des questions écrites ou présenter des questions orales à l'occasion ou pendant les séances sur tout dossier ou tout évènement concernant le Syndicat.

Article 6 : PROPOSITIONS, VOEUX, MOTIONS :

Tout délégué peut déposer des propositions, des vœux ou des motions qu'il signe et envoie au Président au moins quarante-huit heures avant la séance du comité syndical.

CHAPITRE DEUXIEME

- LA TENUE DES SEANCES DU COMITE SYNDICAL -

Article 7 : PRESIDENCE :

Le Président ou celui qu'il désignerait pour le remplacer préside les séances du comité syndical. Il ouvre les séances, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les intervenants au dossier soumis au vote, met fin s'il y a lieu aux interruptions de séances, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, arrête conjointement avec le secrétaire les résultats des votes, prononce la clôture des séances.

Article 8 : POLICE DE LA SEANCE :

Le Président fait observer et respecter le règlement. Il rappelle à l'ordre les délégués ou les personnes présentes qui s'en écartent. En cas de troubles ou d'infractions, il prend les mesures qui s'imposent.

Article 9 : QUORUM :

Le comité syndical ne peut délibérer valablement que lorsque le quorum est atteint.

Le quorum, c'est-à-dire la moitié plus un des membres en exercice, s'apprécie au début de la séance.

N'est (ne sont) pas compris dans le calcul du quorum, le (ou les) délégué(s) absent(s) ayant donné pouvoir à un collègue.

Article 10 : POUVOIRS :

Des pouvoirs peuvent être détenus à raison d'un seul par délégué. Ils doivent être remis au Président à l'ouverture de la séance ou lui parvenir par courrier avant la réunion du comité syndical.

Article 11 : SECRETAIRE DE SEANCE :

Le secrétaire de séance désigné par le comité syndical en début de réunion, constate si le quorum est atteint, vérifie la validité des pouvoirs, assiste le Président pour le dépouillement des votes. Il contrôle la rédaction du procès-verbal.

Article 12 : PERSONNEL DU SYNDICAT ET INTERVENANTS EXTERIEURS :

Peuvent assister aux séances du comité syndical, les agents des services techniques et administratifs ainsi que toute autre personne qualifiée, concernés par l'ordre du jour et invités par le Président.

CHAPITRE TROISIEME

- LES DEBATS ET LE VOTE DES DELIBERATIONS -

Article 13 : DEROULEMENT DE LA SEANCE :

A l'ouverture de la séance, le Président procède à l'appel des délégués, constate le quorum, proclame la validité de la séance si le quorum est atteint et cite les pouvoirs reçus.

Le Président énonce ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour et il soumet à l'approbation du comité syndical les points qu'il propose d'ajouter en raison de leur caractère mineur, parce qu'ils n'étaient pas connus au moment des convocations.

Le Président accorde immédiatement la parole en cas de réclamation concernant l'ordre du jour.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par le Président ou les rapporteurs désignés.

Article 14 : DEBATS ORDINAIRES :

La parole est accordée par le Président aux membres du comité syndical qui la demandent à l'issue de la présentation de chacun des dossiers examinés au cours des débats.

Article 15 : DEBATS BUDGETAIRES :

Un débat sur les orientations budgétaires a lieu chaque année dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif, après inscription à l'ordre du jour. Il donne lieu à délibération et doit être enregistré au procès-verbal de la séance.

Article 16 : SUSPENSION DE SEANCE :

Le Président met aux voix toute demande de suspension de séance formulée par au moins un cinquième des membres présents. Il fixe leur durée au cas par cas.

Article 17 : VOTES :

Le comité syndical vote soit à main levée, soit au scrutin secret. Il est voté au scrutin secret toutes les fois que le cinquième des membres présents le réclame ou qu'il s'agit de procéder à une nomination ou présentation.

Sauf les cas prévus ci-dessus, le comité syndical vote à main levée, le résultat en étant constaté par le Président et le secrétaire.

CHAPITRE QUATRIEME

- COMPTES-RENDUS DES DEBATS ET DES DECISIONS -

Article 18 : PROCES-VERBAUX :

Les séances du comité syndical sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal des débats, sous forme synthétique. Le procès-verbal, une fois établi, est transmis à chacun des membres titulaires du comité syndical.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du comité syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Article 19 : EXTRAITS DES DELIBERATIONS :

Les extraits des délibérations, transmis au Préfet conformément à la législation en vigueur, mentionnent le nombre de membres présents et représentés ainsi que le respect du quorum. Ils contiennent également le texte intégral de l'exposé de la délibération et indiquent la décision du comité syndical. Ces extraits sont signés par le Président.

Article 20 : RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS :

Un recueil des délibérations et des arrêtés à caractère réglementaire est tenu à la disposition de toute personne sollicitant sa consultation.

Article 21 : BUDGETS :

Les budgets et documents budgétaires du Syndicat restent déposés au siège de ce dernier en la forme où ils ont été adoptés. Ils sont mis à la disposition du public pour consultation sur place dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après réception et visa du Préfet.

CHAPITRE CINQUIEME

- LE BUREAU SYNDICAL -

Article 22 : LE BUREAU SYNDICAL :

Le bureau syndical est composé du Président, de cinq Vice-Présidents et de huit autres membres délégués, élus par le comité syndical.

Le bureau syndical se réunit sur convocation du Président ou, en cas d'empêchement, d'un Vice-Président désigné par le Président par voie électronique ou postale.

Le bureau syndical examine les affaires courantes et prépare les décisions relevant de la compétence du comité syndical.

Peuvent assister aux réunions du bureau syndical, les agents compétents des services techniques et administratifs ainsi que toute personne dont la présence est souhaitée par le Président ou le Vice-Président délégué.

Article 23 : COMMISSIONS PERMANENTES ET COMMISSIONS LEGALES :

Le comité syndical forme, dès son installation, des commissions ou comités permanents chargés d'agir ou d'étudier les dossiers qui leur seront soumis et qui sont les suivantes :

- Commission de travaux,
- Commission de dégrèvements,
- Commission des sites,
- Commission de la communication,
- Commission des finances,

De nouvelles commissions permanentes peuvent être créées autant que de besoin.

Les commissions légales sont celles qui sont imposées réglementairement et dont la composition est fixée par les textes, notamment :

- Commission d'appels d'offres,
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (comité de pilotage),
- Commission de Contrôle :

Article 24 : FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS :

Les commissions sont convoquées par le Président qui en est le Président de droit. Lors de leur première réunion, les commissions désignent un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider en l'absence du Président.

Les commissions permanentes instruisent les affaires qui leur sont soumises. Elles n'ont pas pouvoir de décision et émettent leurs avis à la majorité des membres présents sans qu'un quorum de présence ne soit exigé.

Les agents des services techniques et administratifs invités peuvent assister aux réunions des commissions permanentes et des commissions légales ainsi que toute personne qualifiée dont la présence est souhaitée par le Président. Les comptes rendus sont adressés aux membres dans les quinze jours qui suivent la réunion.

CHAPITRE SIXIEME

- DISPOSITIONS DIVERSES -

Article 25 : MODIFICATIONS DU REGLEMENT :

Ce règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du Président ou du cinquième au moins des membres du comité syndical en exercice.

Article 26 et dernier : APPLICATION DU REGLEMENT :

Le présent règlement est applicable dès son adoption.

Il donnera lieu à une nouvelle approbation à l'issue de toute modification éventuelle et après chaque renouvellement du comité syndical.

Le présent règlement, qui comporte vingt-six articles, a été adopté par délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable « **VIENNE BRIANCE GORRE** » n°44/14, en date du mercredi 14 mai 2014.

Fait à AIXE SUR VIENNE,
Le mercredi 14 mai 2014
Le Président du Syndicat

Maurice LEBOUTET



AR PREFECTURE

087-258700103-20140514-4414-DE
Regu le 23/05/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**

Le **14 mai à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**, Salle de Réunions de la Station de Traitement, sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

9 mai 2014.

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Mme Michèle DEBAYLE, MM. Maurice LEBOUTET, Thierry FAUCHER, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Patrick PRECIGOUT, Stéphane COQ, Mme Lucienne DUBOIS, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, MM. Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, Mme Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Julien LAGEAT, Yoann FOUCHER, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Jean François DUCHER, Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, Serge GERALD, Geoffroy BURIN, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Eric PAULHAN, Pascal AUVERT, Jérôme DOUADY, Guillaume MICHEL, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, Jean François VOGEL, Rémi CARCAUD ; **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, MM. Rik JANSEN, Bertrand LIAGRE, Mme Laure ROBIN, MM. Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Daniel LAVALADE, Gildas RACAPE, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES..... 92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS 73

Pouvoirs 2

Secrétaire de séance : M. François VINCENT

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS 75

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération N° 45/14 :

Objet : Désignation de délégués pour siéger au SYTEPOL (Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient, dans le cadre de renouvellement des membres du SYTEPOL, de procéder à la désignation des représentants du Syndicat Vienne Briance Gorre au sein de cet établissement public :

Sont désignés, à l'unanimité des membres votants :

M. Maurice LEBOUTET, délégué de la commune de **BOSMIE L'AIGUILLE**, 1^{er} délégué titulaire.

M. Jean Claude DUPUY, délégué de la commune de **Saint YRIEIX LA PERCHE**, 2^{ème} délégué titulaire.

M. Pascal THEILLET, délégué de la commune de **D'ISLE**, 3^{ème} délégué titulaire.

M. Gaston CHASSAIN délégué de la commune de **FEYTIAT**, 4^{ème} délégué titulaire.

M. Stéphane DELAUTRETTE, délégué de la commune des **CARS**, 1^{er} délégué suppléant.

Mme Yvette AUBISSE, déléguée de la commune de **SOLIGNAC**, 2^{ème} déléguée suppléante.

M. Jean CHALARD, délégué de la commune de **Saint LAURENT SUR GORRE**, 3^{ème} délégué suppléant.

M. Francis BOLUDA, délégué de la commune de **PANAZOL**, 4^{ème} délégué suppléant.

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE sur VIENNE,
Le 14 mai 2014.
Le Président,

Maurice LEBOUTET



Siège social :

B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 55 70 33 32

Télécopie :

087-258700103-20140514-4514-DE

Regu le 23/05/2014

Modalité de publicité par voie affichage effectuée le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**

Le **14 mai à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**, Salle de Réunions de la Station de Traitement, sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

9 mai 2014.

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Mme Michèle DEBAYLE, MM. Maurice LEBOUTET, Thierry FAUCHER, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Patrick PRECIGOUT, Stéphane COQ, Mme Lucienne DUBOIS, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, MM. Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, Mme Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Julien LAGEAT, Yoann FOUCHER, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Jean François DUCHER, Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, Serge GERALD, Geoffroy BURIN, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Eric PAULHAN, Pascal AUVERT, Jérôme DOUADY, Guillaume MICHEL, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, Jean François VOGEL, Rémi CARCAUD ; **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, MM. Rik JANSEN, Bertrand LIAGRE, Mme Laure ROBIN, MM. Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Daniel LAVALADE, Gildas RACAPE, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES..... 92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS 73

Pouvoirs 2

Secrétaire de séance : M. François VINCENT

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS 75

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération N° 46/14 :

Objet : Désignation du délégué pour siéger à l'ATEC (Agence Technique Départementale 87).

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le comité syndical, réuni en date du 2 février 2013 (délibération n°04/13), avait décidé d'adhérer à l'agence technique départementale de la Haute-Vienne pour le volet « ingénierie informatique ».

Dès lors, en application des articles 5 et 8 des **statuts** de l'ATEC, portant sur la composition de l'Assemblée générale, il convient de désigner **un représentant** au sein de l'organe délibérant pour représenter le Syndicat au sein de cette instance.

*Le comité syndical unanime décide de désigner **M. Jean Claude DUPUY**, délégué de **Saint YRIEIX LA PERCHE** pour siéger à l'assemblée générale de l'agence.*

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE sur VIENNE,
Le 14 mai 2014.
Le Président,



Maurice LEBOUTET



Siège social :
B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE
Téléphone :

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication. Au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Procédure Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Modalité de publicité effectuée le :

US 03 23 44
AR PREFECTURE

Télécopie : 05 55 70 46 14 - 46 14 - DE

087-258700183-20140514-4614-DE
Regu le 23/05/2014